22 avril 2013

Communiqué de presse

des sociétés savantes et associations d'experts en nutrition

Les sociétés savantes et associations d'experts en nutrition demandent que soient maintenues les normes sur l'équilibre nutritionnel en restauration scolaire

Les sociétés savantes et associations d'experts en santé publique et nutrition s'inquiètent des suites qui seront apportées au rapport sur la lutte contre l'inflation normative, que MM. Boulard et Lambert ont remis au Premier Ministre, le 26 mars 2013.

Elles demandent instamment que la préconisation d'abroger le décret et l'arrêté du 30 septembre 2011 relatifs à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire ne soit pas retenue.

La parution de ces textes avait été demandée par de nombreux organismes intervenant en santé publique, dont plusieurs sociétés savantes et associations professionnelles de santé publique et de nutrition[1] après le constat d'échec de la mise en œuvre de l'arrêté sur les cantines basée sur le volontariat.

Construites avec l'ensemble des professionnels concernés et en accord avec les objectifs du Plan national nutrition santé, ces normes nutritionnelles constituent un véritable outil d'amélioration de l'équilibre nutritionnel des enfants. Indispensable pour une cohérence des politiques publiques en matière de santé, la règlementation de la qualité nutritionnelle de la restauration scolaire a été reconnue comme une mesure efficace de prévention du surpoids et de l'obésité de l'enfant qui touchent 18% d'entre eux.

Conscientes de la difficulté pour les collectivités territoriales à mettre en œuvre de telles mesures, les sociétés savantes et associations d'experts proposent que les personnels de cantine soient accompagnés et sont prêtes à travailler sur ce sujet avec les services concernés. Il serait souhaitable que, sur la base d'échantillonnages, ces mesures soient régulièrement évaluées.

A l'instar des signataires de la lettre ouverte à M. Jean-Marc Ayrault[2], l'Association française des diabétiques, les associations de parents d'élèves, UFC-Que choisir, etc., les sociétés savantes et associations d'experts signataires souhaitent que soient maintenus ce décret et cet arrêté.

Contact Presse : Société française de santé publique
☎ : 03.83.44.39.17 - Fax : 03.83.44.37.76
Email : accueil@sfsp.info

[1] http://www.sfsp.fr/dossiers/file/courrierrestauration.pdf
[2] http://www.quechoisir.org/alimentation/nutrition/communique-menaces-sur-l-equilibre-nutritionnel-en-restauration-scolaire-lettre-ouverte-a-jean-marc-ayrault

Liste des signataires

Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives (ACAPS)

Association Des Epidémiologistes de Langue Française (ADELF)

Association Française d'Etudes et de Recherches sur l'Obésité (AFERO)

Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)

Association Francophone en Activités Physiques Adaptées (AFAPA)

Association Francophone de Recherche sur les Activités Physiques et Sportives (AFRAPS)

Association des Médecins Inspecteurs de Santé Publique (AMISP)

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)

Association pour la Prévention et la prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (APOP)

Fédération Nationale d'Education et de promotion de la Santé (FNES)

Ligue contre le cancer

Nouvelle Société Française d'Athérosclérose (NSFA)

Société Française de Médecine, de l'Exercice et du Sport (SFMES)

Société Française de Nutrition (SFN)

Société Française de Pédiatrie (SFP)

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées (SFP-APA)

Société Française de Santé Publique (SFSP)

Société Française Sport et Santé (SF2S)

Société Francophone Nutrition Clinique et Métabolisme (SFNEP)

Société Nationale Française de Gastro-Entérologie (SNFGE)

et Serge Hercberg, Président du Programme National Nutrition Santé